



REUNION

DU

CONSEIL MUNICIPAL

MM. les Membres du Conseil Municipal sont convoqués pour la réunion qui aura lieu le :

31 mars 2026 à 19h00
Salle du Conseil à la Mairie

Ordre du jour :

- ❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026
- ❖ Délibération relative aux indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués
- ❖ Création des commissions permanentes du Conseil Municipal et nomination des élus en leur sein
- ❖ Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
- ❖ Election des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
- ❖ Election des délégués de la commune au sein du Syndicat mixte pour l'informatisation des collectivités de Charente-Maritime (Soluris)
- ❖ Désignation des électeurs chargés d'élire les délégués titulaires et suppléants des communes du canton de Lagord au comité du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural (SDEER)
- ❖ Désignation de représentants au collège électoral du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime
- ❖ Election des délégués de la commune au sein du Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin
- ❖ Nomination des représentants de la commune à l'AFIPADE
- ❖ Election des représentants de la commune au sein des assemblées de la Société publique locale (SPL) des pompes funèbres publiques La Rochelle - Ré - Aunis
- ❖ Désignation du correspondant défense
- ❖ Délégations du Conseil municipal au Maire
- ❖ Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés
- ❖ Budget exercice 2026 - Décision modificative budgétaire n° 2
- ❖ Questions diverses

Le Maire,
Vincent PERROTIN